

# LUTTER CONTRE LES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

Une espèce exotique envahissante est une espèce non indigène (allochtone) dont l'introduction par l'homme (volontaire ou fortuite) sur un territoire menace les écosystèmes, les habitats ou les espèces indigènes avec des conséquences écologiques, économiques et sanitaires négatives. Il est donc essentiel d'éviter leur prolifération.

## ➤ QUELLES ESPÈCES RENCONTRÉES SUR LE CHANTIER DE LA DÉVIATION ?

Le long de l'emprise de la Déviation sud-ouest d'Evreux plusieurs espèces exotiques envahissantes ont été repérées et font l'objet d'un traitement particulier :

**L'Arbre à Papillons** (*Buddleja davidii*) / Origine : milieu montagneux - Chine.

Depuis son introduction en France, prisée par les particuliers et certains professionnels pour l'ornementation, cette espèce a tendance à s'échapper des jardins et à se naturaliser. Elle modifie ainsi fortement la composition de la flore et de la faune des milieux où elle a été introduite.



**Le Robinier faux acacia** (*Robinier pseudoacacia*)

Origine : région des Appalaches, à l'est de l'Amérique du Nord.

Sa croissance rapide, sa capacité de multiplication végétative importante, sa production abondante de graines toxiques pour l'homme et les animaux, sa capacité à fixer l'azote atmosphérique et la toxicité de son bois et de ses feuilles en font une espèce pionnière capable de modifier profondément la végétation locale.

Le robinier faux-acacia empêche la croissance des autres plantes notamment par concurrence à la pollinisation.

**L'Ailante glanduleux** (*Ailanthus altissima*)

Origine : Nord-est et du centre de la Chine et de Taïwan.

Cette espèce produit une substance chimique qui inhibe la croissance de nombreuses autres plantes. La concentration de cet inhibiteur est la plus forte dans l'écorce et les racines, mais est aussi présente dans les feuilles, le bois et les graines de la plante.

Ses racines sont également suffisamment agressives pour causer des dommages aux réseaux d'égouts souterrains et aux canalisations enterrées. Le long des autoroutes, cet arbre forme souvent des fourrés denses où seules quelques autres espèces d'arbres sont présentes, ce en grande partie à cause des toxines qu'elle produit.



## Actions de lutte mises en œuvre sur le chantier

Durant l'été 2015, un arrachage manuel des plants a été réalisé ainsi qu'un dessouchage mécanique lorsque les pieds étaient matures. Aucun agent biocide n'a été utilisé lors de la lutte contre ces espèces.

Pour les plants d'arbres à papillon en floraison et en graine, la partie végétative a été coupée et mise dans un sac hermétique afin d'éviter l'envol des graines ; puis les végétaux ont été transportés vers l'entreprise d'entretien et travaux paysagers mandatée pour une incinération.

Toutes ces actions ont pour but de réduire la propagation des espèces exotiques envahissantes sur le chantier de la déviation.

Il est probable que les plants de ces espèces repoussent sur les emprises du chantier au printemps prochain. De nouvelles actions d'arrachage et de dessouchage sont prévues pendant les travaux et après la mise en service de la déviation. Le but étant de limiter le plus possible la propagation de ces espèces.

Plusieurs actions sont mises en place pour aider les acteurs en charge de la connaissance des végétaux comme le Centre National Botanique de Bailleul.

Pour vous renseigner sur les espèces, lisez le « Guide des plantes exotiques envahissantes du nord-ouest de la France, 20 fiches de reconnaissance et d'aide à la gestion, édité par le Conservatoire botanique national de Bailleul » en cliquant sur le lien ci-dessous :

[http://www.cbnbl.org/IMG/pdf/Brochure\\_EEE\\_CBNBl.pdf](http://www.cbnbl.org/IMG/pdf/Brochure_EEE_CBNBl.pdf)

## D'AUTRES ESPÈCES SONT À SURVEILLER

D'autres espèces peuvent nuire aux écosystèmes locaux car elle se développent très rapidement et leur progression se fait au détriment de la faune et de la flore locale.

➤ **Jussie à grandes fleurs** (*Ludwigia grandiflora*), devenue fréquente dans la vallée de l'Eure et dans sa zone de confluence avec la Seine.

➤ **Myriophylle du Brésil** (*Myriophyllum aquaticum*), originaire du continent sud-américain, est une espèce utilisée en aquariophilie pour les aménagements des bassins d'agrément.

➤ **Renouée du Japon** (*Fallopia japonica*), originaire d'Asie orientale, est une espèce à l'origine ornementale en Europe mais difficile à éliminer (persistance des rhizomes). Elle colonise des zones grâce à sa vigueur et sa rapidité de propagation.

➤ **Tortue de Floride** (*Trachemys scripta*) est une espèce importée massivement d'Amérique par des animaleries d'Europe vers les années 1970.

Elle est néfaste pour les populations aquatiques locales car très vorace. Cette espèce peut vivre jusqu'à 50 ans en captivité. Il est formellement interdit de les lâcher en pleine nature ; des centres d'accueil spécialisés existent si vous ne pouvez plus subvenir à ses besoins.

Toutes ces espèces ont des facultés d'adaptation importante et se développent très rapidement, leur progression se fait au détriment de la faune et la flore locale.

